

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 6 août 2020

Présents : Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Brigitte LAMBERT, Laurent ROUILLER, Marie-Anne LONGY, Jacques EME, Dominique JOLY, Ghislaine FAION, Chantal MILLOT, Alain CAROZ-JIMENEZ, Laurent SCHÜWY, Sophie NIALON, Véronique HUSSON, Stéphanie ROMINGER

Excusé : Cyrille ADAM qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Le conseil a choisi comme secrétaire Marie-Anne LONGY.

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1/ DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE : suite à un courrier de Monsieur le Sous-Préfet, certaines délégations doivent désormais être très précises et les limites fixées par le conseil municipal. Donc en ce qui concerne celle relative aux dommages provoqués par les véhicules municipaux le montant est fixé à 25 000 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2/ TRAVAUX D'EAU POTABLE : le maire rappelle aux élus le nouveau tracé et le coût global qui se monte désormais à 453 103 € HT (château d'eau : 157 813 et réseau 295 290) Rappelle qu'une subvention de 80 371.75 € a été accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur la base de 321 487 €HT. Sollicite l'accord du conseil municipal pour essayer d'obtenir une nouvelle

subvention sur la base de 131 616 € HT, la différence entre le coût initial 321 487 € et le dernier chiffre soit 453 103 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3/ EMPRUNT CREDIT AGRICOLE : le maire rappelle que pour financer les travaux d'eau potable, il convient de recourir à un emprunt. Il a étudié plusieurs propositions et soumet au conseil celle du Crédit Agricole d'un montant de 250 000 €, sur 15 ans, au taux fixe de 0.69 %. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES : le maire rappelle que par délibération du 3 mars 2020, l'ancienne municipalité a décidé d'acheter le hangar de Madame Nicole DELIOT 32 000 €, frais en sus. Or, les crédits n'ont pas été prévus au budget. Il convient donc de prévoir 35 000 € à l'article correspondant, la commune ayant l'argent nécessaire. Le conseil donne son accord à l'unanimité

5/ LOCATION VENTE ANCIEN KEBAB : l'acte aurait dû être signé fin août mais le notaire étant en congé, la signature se fera plutôt en septembre.

5/ ECHANGE PARCELLE BOISEE ET ACHAT HANGAR: le maire rappelle que les délibérations ont été prises par l'ancienne municipalité et qu'elles sont exécutoires. Sollicite toutefois le conseil au cas où il faudrait une nouvelle autorisation pour signer les actes. Accord du conseil.

.

6/ TARIFS DES AFFOUAGES : avant de proposer des nouveaux tarifs, Laurent ROUILLER informe le conseil municipal que du fait de la fermeture de la Trésorerie de Dampierre fin août, il conviendra d'appliquer une nouvelle organisation pour la distribution des affouages sur pied.

75 courriers ont été distribués aux affouagistes les informant des nouvelles dispositions, à savoir :

- 15 octobre de l'année n : dernier délai pour s'inscrire
- paiement par internet à réception du titre de recette émis par la commune
- présentation lors de la distribution du justificatif de paiement pour obtenir son ou ses lots.

Tarifs des affouages : les affouages n'ayant pas bougé depuis 6 ans, Laurent ROUILLER propose d'augmenter un peu les redevances d'affouage, à savoir :

* bois de chauffage - affouage solution 1 : **60 €** le lot de 10 stères estimés d'affouage sur pied

* bois de chauffage - affouage solution 1 - petit volume : **6 €** le stère d'affouage sur pied pour des lots constitués de 1 à 10 stères

* bois de chauffage - affouage solution 2 : **36 €** le stère d'affouage façonné et livré à domicile.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Il ajoute qu'en ce qui concerne la desserte, les travaux devraient commencer le 24 août et durer de 2 à 3 semaines.

7/ EPAREUSE : malheureusement, elle est tombée en panne et il convient de la remplacer. Le maire propose de l'acheter chez Terre Comtoise à Villers-Farlay. Le devis se monte à 18 000 € HT. La société propose un prêt sur 4 ans au taux de 0 %. Accord du conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

+ Le maire remercie les bénévoles qui ont nettoyé le cimetière. Il a demandé un devis à SEFA pour traiter le cimetière (930.00 €). Le conseil approuve cette décision. Il ajoute que les agents techniques iront en formation dès lors qu'elle sera proposée par un quelconque organisme, du fait qu'elle n'existe pas dans les formations du CNFPT.

* Alain CAROZ demande si des travaux sont prévus dans la tour des Forges. Le maire lui répond qu'il n'y a pas de réflexion à ce sujet mais que si des travaux devaient être prévus aux Forges, ils concerneraient la sécurisation des arches (travaux conséquents) ; par contre, une étude approfondie est en cours sur le bâtiment de la mairie. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les services des Architectes des Bâtiments de France ont été reçus dernièrement en mairie. Il ajoute que le SIDEC se chargera de faire les appels d'offres.

* Jacky Eme demande que les agents techniques interviennent sur la balançoire de l'espace de jeux. Un ressort est à changer. D'autres soulignent des détritrus. Ne faudrait-il pas remettre une poubelle ?

* Jacky Eme intervient à nouveau et demande s'il ne serait pas judicieux d'installer un panneau « double sens » après le panneau STOP du Noyer Blanc. Il est vrai que depuis la rue des Charmilles, le haut de la rue Mayoux, jusqu'à l'entrée du

lotissement du Noyer Blanc, est à double sens et cela peut surprendre. A voir.

* Les riverains des rues de Rans et de Dampierre signalent une fois de plus la vitesse excessive de certains. Les élus continuent à réfléchir sur les moyens de faire ralentir les usagers de la route, mais c'est très compliqué. Les gendarmes seront à nouveau sollicités.

Vu par Nous, Hubert BACOT, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 20 août 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La secrétaire,



Marie-Anne LONGY

Le Maire,



H. BACOT